



Cumul retraite et emploi

Par Mum85

Bonjour. J ai reçu un courrier de la cnracl me disant que j avais dépassé le cumul pension retraite et salaire et que j avais un trop perçu. Je suis retraitée de la fonction publique depuis mai 2006 et je travaille dans le privé. Il me semblait que je pouvais cumuler intégralement ma retraite et mon salaire sans limite puisque j ai pris ma retraite avant le 1er janvier 2015. Merci de votre réponse.